

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 juin 2022

Par suite d'une convocation en date du mardi 21 juin 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 juin 2022 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LECOMTE Marc	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme CLOEZ Sonia a donné procuration à M. DEDIDIER Sylvain

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. LEFEBVRE Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Guy.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06-27/06/2022
SUBVENTION ASSOCIATION COUXOISE

Monsieur THÉRY Jacques, adjoint au Maire, informe les élus d'un dossier de demande de subvention déposé.

Ce dossier émane de l'Association « Rencontres Générations » pour l'organisation de leur manifestation « 14 Juillet en fête » qui aura lieu le 14 juillet 2022. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500 € pour un budget prévisionnel de 4 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Rencontres Générations » d'un montant de 500 €,
- **Précise** que la subvention votée ne sera versée qu'une fois la manifestation passée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre




Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700720-20220627-2022_038-DE